



Déclaration liminaire FSU

CTSD du 4 juin 2018

La FSU défend la diminution des effectifs par classe en vue d'améliorer la réussite des élèves. Cela est un des leviers, selon plusieurs études, pour améliorer l'école française. C'est pourquoi, nous demandons à ce qu'il n'y ait pas plus de 25 élèves par classe et 20 en éducation prioritaire..

La situation dans notre département est d'autant plus critique en maternelle où bien souvent nous pouvons voir des classes scolarisant plus de 30 élèves. Comment alors répondre au mieux aux besoins d'un jeune enfant ?

Notre département se démarque également par l'augmentation du nombre de fusions d'écoles créant ainsi des groupes scolaires gigantesques : écoles de Scionzier, écoles d'Annemasse... Nous l'avons déjà fait remarquer mais cela ne vous empêche pas d'encourager encore de nombreuses fusions ! Notre organisation syndicale est contre ce type d'écoles car cela concentre de grosses difficultés notamment les difficultés d'ordre comportemental des élèves.

Le SNUipp-FSU rappelle également son attachement aux écoles rurales avec des classes de petits effectifs et de divers niveaux qui favorisent l'entraide et la coopération. De plus, plusieurs études montrent qu'à variables égales, les petites structures sont plus favorables à la réussite scolaire que les grandes. C'est pourquoi le SNUipp et la FSU se prononcent contre les fermetures déjà faites ou envisagées.

L'enseignement spécialisé en Haute-Savoie ne se porte également pas très bien puisque plusieurs ULIS école du département ont un effectif qui dépasse 12 ce qui met à mal l'inclusion scolaire, et le nombre de postes en RASED (aide scolaire ET aide relationnelle) est bien insuffisant pour répondre aux besoins des élèves ayant des difficultés scolaires ou comportementales. Et cela est sans compter le fait qu'il y a maintenant 11 postes E vacants (contre 6 l'an passé) puisque le départ en formation CAPPEI E est gelé.

Le SNUipp ainsi que sa fédération, la FSU, restent attentifs à une évolution positive de l'école et ne pourraient pas être favorables à des décisions qui ne respectent pas ses mandats.